



LE NICKEL-SLN

GROUPE ERAMET

DIRECTION DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Arrivé le 11 JUIN 2015

Enregistré le 12 JUIN 2015

N° CE 15 - 3160 SI-1443

Nouméa, le 10 Juin 2015

Monsieur Justin PILOTAZ,
Chef du service de l'industrie
DIMENC
BP 465
98845 NOUMEA

Lettre remise contre reçu

N. Réf. : JUFI- AMHB-2015/171

Objet : Dossier de porter à connaissance du nouveau dépôt de fuel de l'atelier de Présechage / Site SLN – Doniambo

Monsieur Le Chef de Service,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en trois (3) exemplaires :

- *Le dossier de porter à connaissance du nouveau dépôt de fioul dédié à l'atelier de préséchage de minerai de l'usine de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo.*

Est également jointe à la présente, la version numérique du dossier de porter à connaissance.

La construction et la mise en service de ce dépôt de fioul en remplacement de l'installation précédente, n'emporte pas de modification d'activité au sens de la réglementation ICPE.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Chef de Service, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef du Service Juridique et Fiscal

Anne-Marie HARBULOT-BLANDEL

PJ : Celles annoncées



LE NICKEL-SLN

USINE DE DONIAMBO

PORTE A CONNAISSANCE

**NOUVEAU DEPOT DE FIOUL
DE L'ATELIER DE PRESECHAGE**



2015

TABLE DES MATIERES

I	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	3
II	PIECES DU DOSSIER	3
III	ACTIVITES CONCERNEES.....	3
IV	DESCRIPTION DU PROJET.....	4
V	INTERACTIONS EVENTUELLES AVEC L'ENVIRONNEMENT.....	6

ANNEXES

ANNEXE A : Ridet et Extrait Kbis

ANNEXE B : Plan au 1/1000 (Rayon d'influence 100 m)

ANNEXE C : Plan au 1/500 (Rayon d'influence 35 m)

▲▲▲

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la sécurité au sein de ses établissements (site industriel de Doniambo et centres miniers), la SLN a procédé, fin 2014, au remplacement du stockage de fioul affecté à son atelier de préséchage de minerai de l'usine de Doniambo.

Ce projet fait suite au remplacement, réalisé en 2013, de l'ancienne cuve aérienne de fioul de 213 m³ alimentant la batterie de fours rotatifs par un ensemble de 2 cuves semi-enterrées.

L'ancien réservoir aérien de l'atelier de préséchage de 163 m³ sous cuvette de rétention a été mis en place dans les années 1970. Il sera remplacé par 2 cuves enterrées de 50 m³ chacune, soit au total une capacité nouvelle de 100 m³.

Conformément à la Délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée, la SLN porte à la connaissance de la Province Sud ce projet de remplacement d'installation existante ainsi que les éléments d'appréciation sur l'émergence éventuelle d'impact et/ou de danger dans l'environnement.

I IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de la société : Société Le Nickel SLN
Société anonyme au capital de 2 107 368 000 XPF
RCS NOUMEA B 050 054 – Code APE 24.10Z.
Siège social : 2, rue Desjardins
BP E5
98 845 Nouméa cedex
Nouvelle Calédonie.

Objet social : Recherche et exploitation de mines et carrières ; traitement, transformation et commerce de tous minerais, matières et métaux.
Directeur général : Pierre Gugliermina

II PIECES DU DOSSIER

Ce dossier comprend :

- ✓ Les éléments d'identification du demandeur (§.I et Annexe A),
- ✓ La liste des activités concernées (§.III),
- ✓ La description du projet (§.IV),
- ✓ Les éventuels impacts et dangers générés dans l'environnement par les modifications apportées (§.V),
- ✓ Un ensemble de 2 plans :
 - Un plan au 1/1000 (rayon d'influence de 100 mètres) en Annexe B.
 - Un plan au 1/500 (rayon d'influence de 35 mètres) en Annexe C.

III ACTIVITES CONCERNÉES

Le dépôt d'hydrocarbures objet de ce dossier fait partie des réservoirs dits secondaires¹ de l'arrêté d'exploitation du site industriel de Doniambo (Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009) :

¹ Les réservoirs secondaires en question sont les cuves à fioul de l'affinage, de la calcination (changé en 2013) et celui concerné par ce projet.

Désignation des activités	importance	Nomenclature		Régime	Soumis aux dispositions
		Rubrique	Seuil		
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (réservoirs aériens)	<p><u>Catégorie D (fuel lourd)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bac TO4 : 60 000 m³ • Bac TO3: 28 000 m³ • Bac R1: 2 300 m³ • Bac R2: 6 000 m³ • Bac R3: 10 000 m³ • Bac R4: 10 000 m³ <p>→</p> <p><u>Catégorie C (gazole)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stockages secondaires : 483 m³ • Bac centrale thermique: 1500 m³ • Bac centrale thermique: 1500 m³ <p><u>Catégorie B</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bac atelier de grenaillage : 10 m³ • Bacs centrale thermique (2) : 50 m³ <p>capacité équivalente à celle d'un liquide inflammable de la catégorie B :</p> <p><u>7997,5 m³</u></p>	1432	100 m ³	autorisation	du présent arrêté

Tableau 1 : Rubrique et régime.

La rubrique de la nomenclature des ICPE concernée est la rubrique 1432.

L'hydrocarbure utilisé est le fioul et ne change pas dans le cadre de ce projet.

Son remplacement n'apporte pas de modification dans le régime (Autorisation) de l'ensemble des dépôts d'hydrocarbures du site de Doniambo.

En effet, l'impact sur la diminution de la capacité équivalente à celle d'un liquide inflammable de catégorie B des stockages de Doniambo est relativement insignifiant : 9,6 m³.

$$\Delta \text{Capacité éq.}(\text{cat.B}) = 0,067 * (100 * 0,2 - 163) \text{m}^3 = -9,6 \text{ m}^3$$

IV DESCRIPTION DU PROJET

La cuve aérienne verticale de 163 m³ sert à alimenter les brûleurs des 2 présécheurs en substitution partielle (pour faciliter la combustion) ou totale au charbon (secours).

Compte tenu de son âge (exploitée depuis 40 ans), sa tenue de mécanique pouvait constituer un risque majeur pour le fonctionnement des présécheurs, pour le personnel et pour l'environnement.

Il a donc été décidé de la remplacer par un ensemble de 2 cuves double enveloppe semi-enterrées de 50 m³ chacune, soit une capacité totale plus faible de 100 m³.

Le nouveau dépôt comprend ces 2 cuves enterrées et un nouveau local fermé de pomperie. L'ensemble couvre une surface totale au sol d'environ 130 m².

Les 2 cuves sont disposées sur une dalle en béton et enveloppées par une ceinture en béton verticale et horizontale. Le vide est comblé par du poussier.

Conformément à la réglementation, la fonction de remplissage des cuves est sécurisée pour éviter tout débordement: celles-ci sont dotées :

1/ d'un radar commun aux 2 cuves pour visualiser le niveau et gérer le remplissage,

2/ d'un dispositif anti-débordement classés SIL2 constitué d'un capteur de « niveau très haut » par cuve (type lame vibrante) relié à un clapet à sécurité positive et réarmement manuel directement placé sur la ligne de remplissage.

Ces alarmes sont reliées au dispatching NRJ qui gère les flux de fluides de l'usine et celui de l'exploitant (Secteur FG).

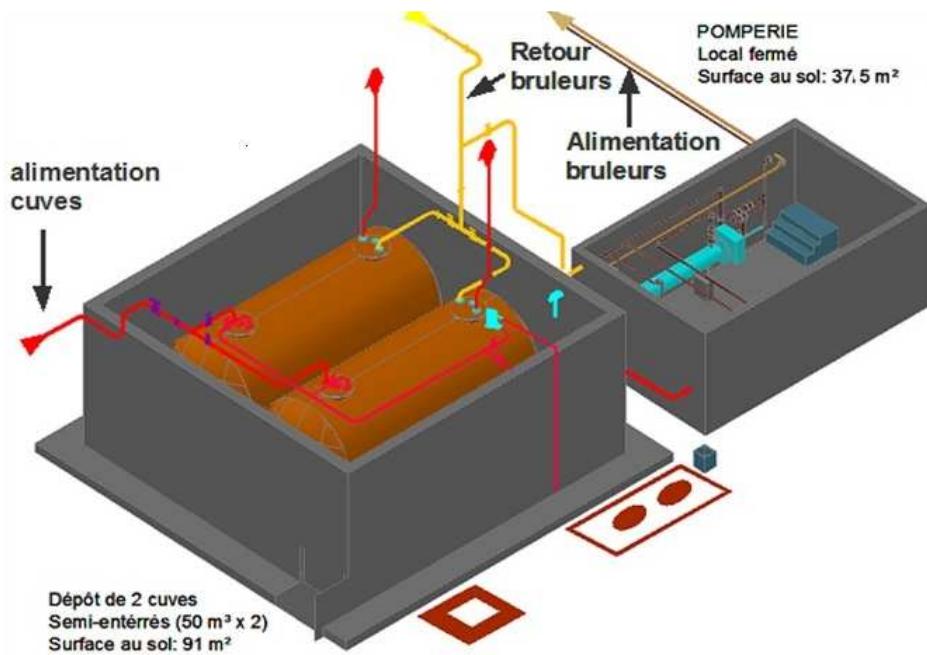


Figure 1 : Schéma de principe.

De plus, le circuit d'alimentation de l'ensemble du dépôt est doté d'un clapet à sécurité positive.

Concernant d'éventuelles fuites à partir des cuves, l'installation est équipée des deux dispositifs suivants :

1/ un dispositif annexé au système double enveloppe: l'espace interstitiel séparant les 2 parois est rempli d'un liquide (glycol) et une alarme type vase d'expansion avec « niveau bas » est alors immédiatement déclenchée en cas d'incident; celle-ci est reliée aux mêmes dispatchings. Une alarme sonore se déclenche à l'intérieur du coffret électrique situé sur le mur d'enceinte du stockage FG. Cette alarme est aussi visuel à l'intérieur du même coffret

2/ un dispositif visuel de détection comprenant un tube vertical implanté à l'intérieur du dépôt qui permet d'identifier d'éventuelles fuites.

Le système de purges des cuves est relié à un regard de récupération des égouttures d'environ 6 m³ qui récolte également d'éventuelles égouttures du nouveau local abritant les pompes de gavage et de possibles infiltrations d'eau éventuellement polluées en hydrocarbures au sein du dépôt.

Une alarme reliée aux dispatchings NRJ et exploitant (FG) initie le plan d'actions de vidange et de recyclage des égouttures à la station de traitement SLN avant recyclage dans les tas de minerai alimentant l'usine.

Enfin, le nouveau local de pomperie est doté d'un extincteur ABC de 50 kg.



Ancien dépôt aérien.



Nouveau dépôt (semi-enterré) avec le nouveau local pomperie

Figure 2 : Ancien et nouveau dépôt.

V INTERACTIONS EVENTUELLES AVEC L'ENVIRONNEMENT

Cette nouvelle installation n'est pas de nature à générer des nuisances sur l'environnement, ni sur le personnel en régime de fonctionnement normal.

Par ailleurs, elle ne générera pas de déchets à l'exception des éventuelles égouttures piégées dans la cuve tampon de 6 m³. Celles seront traitées à la station de traitements de la SLN avant recyclage dans les stocks de minerai alimentant l'usine, conformément aux procédures en vigueur.

Il n'y a pas de modification du type d'hydrocarbures (fioul). Ainsi, ce remplacement d'équipement n'apportera pas de risques supplémentaires de type « risques liés aux produits ».

De manière générale, les seules sources de risques (au sens du document « Analyses des Risques industriels ». INERIS. Mai 2004) sont des pertes de confinement au sein des cuves et dans le local de pomperie.

Pour le local de pomperie, les éventuelles égouttures seront récoltées avec le dispositif décrit précédemment.

Pour cette annexe de l'installation, l'extincteur constitue une réponse adéquate pour ce type de risque.

Les risques de perte de confinement accompagnée d'un début de feu est éliminé, par construction, pour les cuves puisqu'elles sont enterrées.

Les éventuelles simples pertes de confinement seront rapidement détectées avec les 2 types de dispositifs : continu (double enveloppe instrumentée) et discontinu (pige visuel).

Par ailleurs, les risques liés au remplissage des cuves sont minimisés grâce aux dispositifs décrits précédemment.

Il convient de souligner également que cette nouvelle installation élimine les risques que pouvait présenter l'ancienne installation : incendie et effets dominos avec les installations avoisinantes.

Enfin, concernant la démolition de l'ancien dépôt aérien, la gestion des déchets générés est le suivant :

- Installations : la cuve a été dégazée et valorisée comme scraps (EMC) ; la cuvette de rétention en béton a été également débarrassée du fioul existant²; les résidus de fioul collectés ont été retraités à la station de traitement des déchets d'hydrocarbures liquides et solides de la SLN.
- L'ancien local pomperie et l'ancienne cuve tampon de piégeage des égouttures, encore en place, seront démantelés en suivant les mêmes filières d'élimination.

* * *

² L'ancienne cuvette de rétention a été réutilisée dans le cadre du projet. Ainsi, il n'y a de génération de déchets de type gravats.

ANNEXES

ANNEXE A

Ridet et Extrait Kbis



Institut de la Statistique
et des Études Économiques
Nouvelle-Calédonie

SITUATION AU RIDET

Le 4 février 2015

STE LE NICKEL - SLN SA

BP E 5
98848 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise

Inscrite depuis le 13 mai 1985

Numéro RID **0 050 054**

Désignation **STE LE NICKEL - SLN SA**

Sigle, Nom commercial **SLN**

Forme juridique **Société anonyme (SA)**

Situation de l'établissement

Inscrit depuis le 13 mai 1985

Numéro RIDET **0 050 054.002**

Enseigne **STE LE NICKEL - SLN**

Adresse

*2 rue Philogène Laland Desjardin
Doniambo
Nouméa*

Activité principale exercée (APE) **Mine et métallurgie**

Code APE* **24.10Z Sidérurgie**

Activités secondaires éventuelles

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2)

Important :

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 16 Janvier 2015

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : SOCIETE LE NICKEL-SLN
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 74 B 050 054 (74 B 50054)
Date d'immatriculation : 16 Septembre 1974

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Sigle : LE NICKEL-SLN
Forme juridique : Société anonyme
Capital : 2 107 368 000.00 XPF (fixe)
Adresse du siège : 2, rue Desjardins - BP E5 - 98800 Nouméa
Objet social : Exploitation des mines et fabriques
Durée de la société : 99 ans du 21 Mars 1974 au 20 Mars 2073
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Journal d'annonces légales : Les nouvelles calédoniennes, le 04 Août 1999

ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration, Directeur général, Administrateur	Monsieur GUGLIERMINA Pierre, Jean, François, Régis né(e) le 28 Novembre 1951 à ROANNE (42), de nationalité FRANCAISE demeurant 33, rue Jean Brieuc MORAULT, Anse-Vata - 98800 NOUMEA
Administrateur	Monsieur HOUIMBOUY Daniel Bénéïla né(e) le 25 Septembre 1975 à NOUMEA (98), de nationalité FRANCAISE demeurant 9, rue El Kantara Magenta Ouémo - 98800 Nouméa
Administrateur	Monsieur MAPERI Alexandre né(e) le 23 Juin 1963 à Thio - Pays : NOUVELLE-CALEDONIE, de nationalité FRANCAISE demeurant 11, lotissement Municipal - 98825 Pouembout
Administrateur	ERAMET R.C.S. PARIS () Société anonyme 33, avenue du Maine - Tour Main - Montparnasse - 75015 Paris 15 Dont le représentant permanent est : Monsieur DUJARDIN Jean-Didier né(e) le 04 Février 1948 à PARIS 18 (75), de nationalité FRANCAISE demeurant 49, rue gallieni - 92100 Boulogne-Billancourt
Administrateur	NISSHIN FRANCE R.C.S. PARIS 000 000 000 () Société anonyme 142, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris Dont le représentant permanent est : Monsieur TAKAHASHI Hiroshi né(e) le 18 Février 1952 à TOKYO - Pays : JAPON, de nationalité JAPONAISE demeurant 1-1-1, 1704, Osaki, Shinagawa-ku TOKYO - JAPON
Administrateur	Monsieur DUVAL Edouard Pierre Adrien né(e) le 02 Décembre 1944 à Boulogne-Billancourt 92, de nationalité FRANCAISE demeurant 56, rue des Renaudés - 75017 Paris 17
Administrateur	Monsieur CARNEC Michel, André, Charles né(e) le 10 Octobre 1957 à VALENCIENNES (59), de nationalité FRANCAISE demeurant 8, rue Alexandre Coutureau - 92210 Saint-Cloud
Administrateur	Monsieur MADELIN Bertrand Marie Jean-Claude né(e) le 13 Septembre 1954 à La Rochelle, de nationalité FRANCAISE demeurant - 78000 Versailles
Censeur	POAUTETA Ferdinand Tiahin né(e) le 14 Juin 1960 à Touho, de nationalité FRANCAISE demeurant route de Baco - BP 606 - 98860 Koné

<i>Administrateur</i>	Monsieur BUFFET Patrick Charles Marc né(e) le 19 Octobre 1953 à Lyon 69, de nationalité FRANCAISE demeurant 7, avenue Frédéric Le Play - 75007 Paris 07
<i>Administrateur</i>	Monsieur FABRE Jérôme, Jean, François né(e) le 14 Décembre 1973 à BOULOGNE BILLANCOURT (92), de nationalité FRANCAISE demeurant 21 bis, rue de Verteuil - Vallée des Colons - 98800 Nouméa
<i>Administrateur</i>	Monsieur LEGUERE Jacques Henri Michel né(e) le 14 Janvier 1949 à Nouméa, de nationalité FRANCAISE demeurant 14, rue Edouard Glasser, Motor Pool - (BP 8176-98807 NOUMEA CEDEX) - 98800 Nouméa
<i>Administrateur</i>	Monsieur MAES Paul André Georges né(e) le 29 Août 1945 à COLLIoure (66), de nationalité FRANCAISE demeurant 32, route du Motocross - BP 318 - 98836 Dumbéa
<i>Commissaire aux comptes titulaire</i>	Commissaire aux comptes titulaire CABINET ERNST & YOUNG et Autres R.C.S. NANTERRE 438 476 913 (2002 B 01502) Société par actions simplifiée 1-2, Place des Saisons, Paris la Défense - 92400 COURBEVOIE
<i>Commissaire aux comptes titulaire</i>	DELOTTE ET ASSOCIES 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine
<i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	AUDITEX R.C.S. 1992 B 377 652 938 (1992 B 04326) Société par actions simplifiée 1-2, place des Saisons, Paris la Défense - 92400 Courbevoie
<i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	BUREAU D'ETUDES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES (BEAS) 7-9, Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : Pointe de Doniambo - Nouméa Nouméa - NOUVELLE-CALEDONIE

Date de début d'exploitation : 21/03/1974

Activité : Exploitation des mines et fabriques.

Origine de l'activité ou de l'établissement :

Création

Nom commercial : LE NICKEL-SLN

Enseigne(s) : LE NICKEL-SLN

Mode d'exploitation : Exploitation directe

ANNEXES

11 Janvier 2013 - N°SB-235 Modification relative aux personnes dirigeantes et non dirigeantes à compter du 14/09/2012 :
Partant : HMEUN Hmeune, Administrateur
Nouveau : HOUMBOUY Daniel Bénéïla, Administrateur

OBSERVATIONS

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 3 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

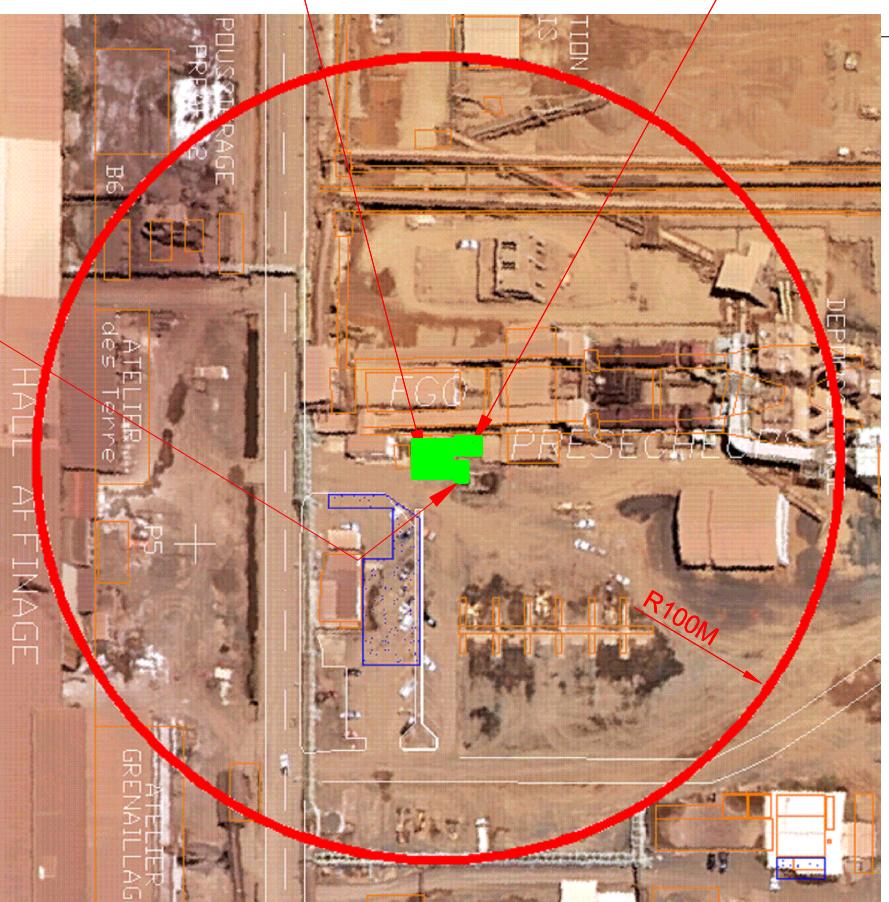
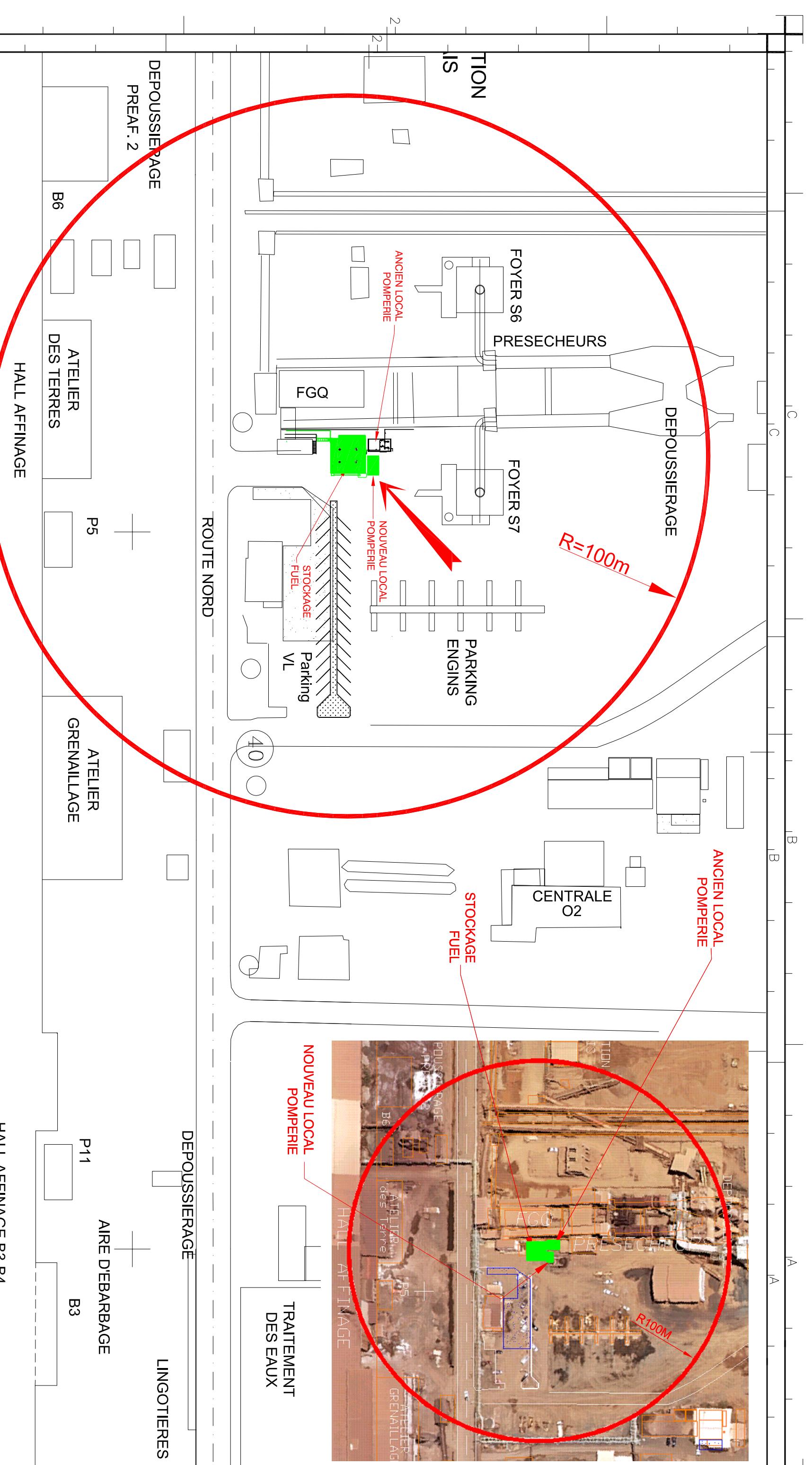
16/01/2015

LE GREFFIER



ANNEXE B

Plan avec rayon de 100 m



ANNEXE C

Plan avec rayon de 35 m

